



Conseil "Affaires économiques et financières" (Budget) Bruxelles, le 11 novembre 2022

Président: **Jiří Georgiev**, vice-ministre des finances de la République tchèque

Représentant de la Commission européenne: Johannes Hahn, membre de la Commission

Début de la session: 9 h 30

Conférence de presse:

- à l'issue du Conseil "Affaires économiques et financières" (vendredi soir)

* * *

Le Conseil s'efforcera de parvenir à un accord avec le Parlement européen sur le budget 2023 de l'UE. Si un accord est dégagé, une conférence de presse aura lieu.

Le Conseil préparera les négociations avec le Parlement européen sur le budget général de l'UE pour 2023. Ces négociations se tiendront lors d'une réunion du comité de conciliation qui aura lieu le même jour. L'objectif est de combler les divergences entre les deux institutions et d'établir un texte commun.

Après la réunion du comité de conciliation, le Conseil approuvera un éventuel accord intervenu ou il décidera, en cas de blocage, des prochaines étapes à suivre.

Chronologie des événements:

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| • 9 h 30 | Session du Conseil (session publique) |
| • 11 h 00 | Réunion du comité de conciliation |
| • à l'issue de la session du Conseil | Conférence de presse |

Il se peut que la réunion se termine tard dans la soirée.

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Affaires économiques et financières"](#)

[Conseil "Affaires économiques et financières" – transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Budget général de l'UE pour l'exercice 2023

Lors de la session du Conseil "Affaires économiques et financières" (Budget) du 11 novembre, le Conseil préparera les négociations sur le budget général de l'UE pour 2023. Ces négociations auront lieu lors d'une réunion du comité de conciliation avec le Parlement européen qui se tiendra le même jour.

En juillet, le Conseil a arrêté sa position sur le budget de l'UE pour 2023. Afin d'établir le budget annuel de l'UE, l'article 314 du TFUE prévoit une procédure de conciliation d'une durée de 21 jours. Au cours de cette période, le Parlement européen et le Conseil, avec l'aide de la Commission, devraient parvenir à un accord sur un projet de texte commun concernant le budget de l'exercice suivant. Cette année, la procédure de conciliation se déroule du 25 octobre au 14 novembre.

Dans son projet de budget initial, la Commission a fixé le montant total des engagements à **185,59 milliards d'euros** et celui des paiements à **166,27 milliards d'euros**.

Dans la position qu'il a adoptée le 13 juillet 2022, le Conseil fixe le montant total des engagements à **183,95 milliards d'euros** et celui des paiements à **165,74 milliards d'euros**.

Dans les amendements qu'il a votés en octobre 2022, le Parlement a fixé le montant total des engagements à **187,29 milliards d'euros** et celui des paiements à **167,61 milliards d'euros**.

Les engagements sont des promesses juridiquement contraignantes de dépenses dans des activités qui sont mises en œuvre sur plusieurs années.

Les paiements visent les dépenses résultant d'engagements contractés pendant l'exercice en cours ou les exercices précédents.

Processus

Le comité de conciliation réunit les 27 États membres et 27 membres représentant le Parlement européen. La Commission y participe également. Si le comité parvient à un accord sur un texte commun, le Conseil et le Parlement disposeront d'un délai de quatorze jours pour l'approuver.

Plusieurs trilogues (présidence tchèque, Parlement et Commission) ont eu lieu depuis le 14 juillet 2022. Une première réunion du comité de conciliation a eu lieu le 27 octobre.

Le processus de conciliation prend fin le 14 novembre. S'il échoue, la Commission devra présenter un nouveau projet de budget et la procédure budgétaire recommencera. Si, au début de 2023, il n'a pas été adopté de budget, il sera possible d'effectuer les dépenses mensuellement par chapitre, dans la limite du douzième des crédits ouverts au chapitre en question du budget de 2022 ou du projet de budget proposé par la Commission, le plus petit des deux montants étant retenu.

Position du Conseil

L'objectif du Conseil est de parvenir à un accord qui garantisse que les ressources financières limitées disponibles soient affectées dans toute la mesure du possible aux grandes priorités de l'UE. Le Conseil entend également conserver une marge de manœuvre financière suffisante pour permettre à l'UE de faire face à des situations imprévues.

[Budget de l'UE pour 2023: le Conseil arrête sa position \(communiqué de presse, 13 juillet 2022\)](#)

Lettre rectificative n° 1 au projet de budget général 2023

Le comité de conciliation tiendra également compte de la lettre rectificative n° 1 au projet de budget 2023 élaborée par la Commission et présentée le 5 octobre. La lettre porte sur les éléments suivants:

- le renforcement de l'aide humanitaire, afin de répondre en urgence aux conséquences de la guerre menée en Ukraine par la Russie, et notamment à la crise alimentaire qui en résulte. En l'absence de marge dans la rubrique 6 (Voisinage et le monde), il est nécessaire de mobiliser l'instrument de flexibilité;
- la concentration des crédits d'Erasmus+ en début de période pour soutenir les élèves, les étudiants et les enseignants fuyant l'Ukraine, en recourant à la fois à la totalité de la marge qui subsiste dans la sous-rubrique 2b (Résilience et valeurs) et à l'instrument de flexibilité;
- le renforcement de la ligne d'intérêts de Next Generation EU, compte tenu de la croissance des coûts d'intérêts sur les marchés, en mobilisant une partie du dispositif de marge unique;
- le financement de l'instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA), en recourant à la fois à la totalité de la marge qui subsiste dans la rubrique 5 (Sécurité et défense) et à l'instrument de flexibilité;
- la concentration en début de période et le renforcement du mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) afin de couvrir la location d'hélicoptères et d'avions légers pour l'été 2024 et d'accélérer l'acquisition de la flotte aérienne permanente de rescEU, ce qui nécessite la mobilisation de l'instrument de flexibilité;
- l'actualisation de l'estimation des besoins, des recettes affectées et des crédits pour les dépenses agricoles. Outre la modification des éléments de marché, la lettre rectificative n° 1/2023 intègre l'incidence des décisions agricoles depuis l'adoption du projet de budget 2023, en juillet 2022, ainsi que d'autres propositions qui sont susceptibles d'avoir un effet important au cours de l'exercice financier à venir;
- l'actualisation de l'estimation des besoins pour les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD), compte tenu de l'entrée en vigueur d'un nouveau protocole avec Maurice;
- l'augmentation du niveau des crédits de paiement afin de tenir compte de l'incidence de la proposition FAST-CARE sur les besoins de paiement pour la cohésion en 2023;
- les ajustements apportés au niveau des crédits et/ou des effectifs de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA), de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), de l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) et du Parquet européen, compte tenu des derniers développements législatifs ou politiques concernant leurs activités en 2023;
- les ajustements liés au financement du personnel externe à partir des lignes d'appui administratif des programmes, notamment pour tenir compte de l'augmentation de la charge de travail;
- les ajustements apportés à la rubrique 7 (Administration publique européenne), notamment en ce qui concerne l'incidence de l'adaptation, moins élevée, des rémunérations pour 2022 sur les dépenses administratives et sur les pensions à la suite de la mise à jour des estimations relatives à l'inflation et au pouvoir d'achat par rapport aux paramètres utilisés lors de l'élaboration du projet de budget 2023. En outre, il est proposé de renforcer la CERT-UE par un virement à partir d'autres institutions;
- des adaptations de la nomenclature et des commentaires budgétaires, notamment à la suite de la procédure législative relative aux propositions concernant REPowerEU.

Globalement, l'incidence nette de la lettre rectificative n° 1/2023 sur les dépenses dans le budget 2023 est une augmentation de 758,3 millions d'EUR en crédits d'engagement et une hausse de 2 394,9 millions d'EUR en crédits de paiement.

[Lettre rectificative n° 1 élaborée par la Commission](#)

Règle de vote

Le budget doit être adopté par le Conseil à la majorité qualifiée, en accord avec le Parlement européen (base juridique: article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

[Budget de l'UE pour 2023 \(informations générales\)](#)

[Budget de l'UE \(informations générales\)](#)
